



Fiche d'information et de conseil

En application des Articles L. 521-1 et suivants du Code des assurances.

Le présent document a pour objet de vous transmettre les informations concernant Lovys et de mettre en évidence le contenu de notre offre.

Cette fiche d'information et de conseil ne constitue pas un engagement de votre part et n'engage pas l'assureur. Pour connaître vos droits et obligations issus du contrat, nous vous recommandons de vous reporter aux dispositions contractuelles qui vous seront remises préalablement à la signature du contrat d'assurance.

Informations préalables

Dans le cadre de la commercialisation de contrats d'assurance, Lovys agit en qualité d'intermédiaire en assurance immatriculé auprès de l'ORIAS en qualité de courtier d'assurance ou de réassurance sous le numéro 18001949.

Lovys est une société par actions simplifiée dont le siège social est situé au 5 rue Pleyel - 93200 - Saint Denis et dont le numéro unique d'identification est le 832 028 021 RCS Bobigny.

Lovys n'est pas lié avec un ou plusieurs assureurs par des accords d'exclusivité pour ce type de contrat. Toutefois, Lovys n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats offerts sur le marché. Lovys travaille principalement avec L'Équité, société anonyme dont le siège social est situé 2 rue Pillet-Will, 75009 Paris, appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.

Indépendance de l'intermédiaire d'assurance

Nous déclarons ne pas :

- détenir une participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ;
- être détenu par une entreprise d'assurance ou par l'entreprise mère d'une entreprise d'assurance à travers une participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital ;
- être soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance.

Vos exigences et vos besoins

Nous attirons votre attention sur l'importance de la sincérité des réponses que vous apportez dans le questionnaire et de vérifier l'exactitude des réponses apportées qui figurent dans le Projet d'assurance.

Toute fausse déclaration ou non-conformité entre vos déclarations initiales et les informations figurant dans les documents demandés pour la validation de votre contrat peut vous exposer aux sanctions suivantes :

- nullité du contrat d'assurance en cas de fausse déclaration intentionnelle (article L. 113-8 du Code des assurances) ;
- majoration de la prime ou résiliation du contrat en cas d'omission ou de déclaration inexacte non intentionnelle constatée avant tout sinistre (article L. 113-9 du Code des assurances) ;
- réduction de l'indemnité en proportion du taux des primes payées par rapport au taux des primes qui auraient été dues si les risques avaient été complètement et exactement déclarés si la constatation de l'omission ou de la déclaration inexacte non intentionnelle est constatée auprès un sinistre (article L. 113-9 du Code des assurances).

Vous souhaitez souscrire un contrat d'assurance garantissant :

- votre responsabilité civile en cas de dommages causés au tiers par la faute du conducteur du véhicule (obligation d'assurance telle que prévue aux articles L. 211-1 et suivants du Code des assurances) ;
- une protection juridique (défense pénale et recours suite à un accident) ;
- et de façon optionnelle :
 - o les dommages matériels subis par votre véhicule que le conducteur soit responsable ou non de l'accident
 - o les dommages corporels subis par le conducteur si ce dernier n'est pas responsable de l'accident
 - o des services accessoires tels que l'assistance, la protection des biens personnels et des accessoires du véhicule, et le tractage de remorques de plus de 750 kilos.



Notre conseil

A partir des informations récoltées dans le questionnaire proposé par Lovys, nous vous recommandons de souscrire le contrat d'assurance Auto auprès de l'Équité dans la mesure où il constitue une solution adaptée au regard de votre situation et cohérente avec les besoins et exigences que vous avez exprimés.

En effet, ce contrat garanti votre responsabilité civile en cas de dommages causés à des tiers ainsi que les frais de défense pénale et recours à la suite d'un accident. Si vous en avez fait la demande lors de votre souscription, ce contrat garanti également les dommages corporels subis par le conducteur si ce dernier n'est pas responsable, les dommages matériels subis par votre véhicule, et des services accessoires tels que l'assistance, la protection des biens personnels et des accessoires du véhicule, et le tractage de remorques de plus de 750 kilos.

Si vous en avez fait le choix lors de votre souscription, ce contrat inclut également une option d'assistance en cas de garantie par Europ Assistance.

Vos exigences et vos besoins peuvent évoluer dans le temps. Nous vous invitons à vérifier régulièrement la bonne adéquation de votre contrat avec vos exigences et besoins.

Assureur du contrat recommandé par Lovys

L'assureur du contrat d'assurance qu'il vous est proposé de souscrire est L'Équité, société anonyme au capital de 26 469 320 euros, entreprise régie par le Code des assurances, dont le numéro unique d'identification est le 572 084 697 RCS Paris, et le siège social est situé 2 rue Pillet-Will, 75009 Paris (numéro individuel d'identification à la TVA : FR 26572084697). L'Équité est une société appartenant au Groupe Generali immatriculé au registre Italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.

L'assureur de l'option assistance est Europ Assistance, Société Anonyme au capital de 35 402 786 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 451 366 405 RCS Nanterre - Siège social : 1 promenade de la Bonnette - 92230 Gennevilliers

Le siège de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) est situé 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09.

Notre rémunération

La rémunération de Lovys en sa qualité d'intermédiaire en assurance est composée d'une commission incluse dans la prime d'assurance et qui lui est versée directement par l'assureur.



Informations concernant le produit d'assurance recommandé

Le contrat que Lovys vous recommande de souscrire comporte les garanties ci-dessous :

Garanties	Plafond	Franchise
RESPONSABILITE CIVILE		
Corporelle	Illimitée	Néant
Matérielle Dont incendies/explosions	Limitée à 100.000.000 € Limitée à 1.200.000 €	Néant
PROTECTION JURIDIQUE		
Défense Pénale et recours à la suite d'accident	Limitée à 3.000 €	Seuil d'intervention de 500 €
PROTECTION DE VOTRE VEHICULE ET DE SES ACCESSOIRES – (Formules Tiers Etendu & Tous Risques)		
Vol et tentative de vol		Franchise basse, moyenne ou haute
Incendie - Tempête – Explosion		Franchise basse, moyenne ou haute
Catastrophes naturelles	Valeur de remplacement à dire d'expert	380 €
Catastrophe Technologiques	Dans la limite de 55.000 €, valeur des options comprise, et TVA incluse	Néant
Acte de terrorisme, attentats		Franchise basse, moyenne ou haute
Dommages tous accidents- Vandalisme (Formule Tous Risques Uniquement)		Franchise basse, moyenne ou haute
Bris des glaces	A concurrence du coût des réparations ou du remplacement	- Franchise basse, moyenne ou haute en cas de remplacement - Franchise nulle en cas de réparation
GARANTIE BATTERIE DE LOCATION - (Formules Tiers Etendu & Tous Risques)		
Garantie de la batterie de location	Valeur définie dans votre contrat de location de batterie	Néant
GARANTIES ET SERVICES ACCESSOIRES – (Options)		
Assistance avec ou sans véhicule de remplacement	Cf. Convention d'assistance « Europ Assistance »	Néant
Garantie Protection du Conducteur (Clause 2Y des Annexes aux Conditions Générales)	Limitée à 150.000€, 600.000€ ou 1.000.000€ en cas de blessures, invalidité ou décès si le conducteur est responsable de l'accident à l'origine du préjudice corporel qu'il a subi (perte de contrôle, accident sans tiers identifié)	Franchise absolue de 15% : Indemnisation si le taux de l'atteinte à l'intégrité physique est supérieur à 15%. Si oui, le taux de la franchise sera déduit de l'indemnisation
Effets, Objets, Accessoires (Formule Tiers Etendu & Tous Risques Uniquement)	A concurrence de 500 €	80 €
RC tractage remorque de plus 750 kilos	Néant	Néant

L'ensemble des définitions des garanties du contrat d'assurance Auto proposées par Lovys sont disponibles dans les Conditions Générales qui vous sont remises avant votre souscription.



Droit de renonciation en matière de commercialisation à distance

Conformément à l'article L.112-2-1 du Code des assurances, toute personne physique ayant conclu à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale ou professionnelle un contrat à distance dispose d'un délai de quatorze jours calendaires révolus pour y renoncer, sans avoir à justifier de motif ni à supporter de pénalités. Ce délai commence à courir à compter du jour où le contrat à distance est conclu ou à compter du jour où l'intéressé reçoit les conditions contractuelles et les informations, si cette dernière date est postérieure à la date de conclusion du contrat à distance.

Vous pouvez exercer votre droit à renonciation et être intégralement remboursé(e) des sommes éventuellement déjà payées, via votre espace « Mon Compte » accessible à partir du site internet ou de l'application Lovys dans la rubrique « Assurance > Résilier », ou en adressant un courriel à support@lovys.com, ou par lettre recommandée avec accusé réception à l'adresse suivante : Lovys, 5 rue Pleyel - 93200 - Saint Denis.

La demande de renonciation peut être faite suivant le modèle suivant :

Nom, prénom : _____

Adresse : _____

Adhésion n° : _____

Mode de paiement choisi : _____

Montant de la cotisation déjà acquitté : __ €

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L.112-2-1 du Code des assurances, j'entends par la présente renoncer au contrat d'assurance cite en références que j'ai souscrit en date du _____.

Je souhaite donc qu'il soit résilié à compter de la date de réception de la présente lettre.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le ____ à _____

Signature du Souscripteur

Nous attirons votre attention sur le fait que vous perdez cette faculté de renonciation si vous avez connaissance d'un sinistre survenu pendant le délai de quatorze (14) jours précités.

Réclamations

En cas de réclamation liée au choix de votre contrat ou au conseil reçu, vous pouvez contacter le service de réclamation de Lovys en adressant un courriel en précisant les références du dossier à reclamation@lovys.com ou adresser votre courrier, toujours en précisant les références du dossier à : Lovys – Service des réclamations – 5 rue Pleyel, 93200, Saint Denis.

Nous accuserons réception de votre réclamation dans un délai de (10) dix jours ouvrables et vous apporterons une réponse sous (2) deux mois au maximum à compter de la date de réception de votre réclamation.

Médiation

Si un désaccord persiste à l'issue du processus de réclamation, vous pouvez avoir recours au Médiateur, en vous adressant à la Médiation de l'Assurance Pôle CSCA - TSA 50110 75441 Paris CEDEX 09 - <https://www.mediation-assurance.org>

Email : le.mediateur@mediation-assurance.org

Vous conservez la possibilité de saisir le tribunal compétent à tout moment en cas de litige.

Langue utilisée – droit applicable

La langue utilisée pour tous les documents et échanges relatifs au contrat est le français. Les relations précontractuelles et contractuelles sont régies par le droit français.



Protection des données personnelles :

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de cette opération font l'objet d'un traitement dont le responsable de traitement est L'Équité à l'exception des opérations listées au sein des Dispositions Générales, dont les responsables de traitement sont LOVYS et Aikan.

Le traitement des données a pour finalité la réalisation de mesures précontractuelles, d'actes de souscription, de gestion et d'exécution ultérieure du contrat y compris de profilage. A ce titre, elles pourront être utilisées à des fins de recouvrement, d'exercice des recours et de gestion des réclamations et contentieux, d'examen, d'appréciation, de contrôle, de surveillance du risque et à des fins d'études statistiques et actuarielles. Ces traitements ont comme base juridique l'exécution du contrat ou de mesures précontractuelles.

En nous adressant vos documents et informations médicales, vous acceptez le traitement des données de santé nécessaires à l'exécution du contrat, ce traitement ayant comme fondement juridique le consentement.

Ces informations auront également pour finalité la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ainsi que le respect des obligations, réglementaires. Ces traitements ont comme base juridique le respect des obligations légales.

Ces informations pourront être utilisées pour des besoins de prospection commerciale y compris de profilage ainsi que pour permettre la lutte contre la fraude à l'assurance. Ces traitements ont comme base juridique l'intérêt légitime.

Dans les conditions prévues par la réglementation :

Vous disposez du droit de prendre connaissance des informations vous concernant et le cas échéant de demander à les corriger notamment en cas de changement de situation.

Vous disposez également du droit de demander d'effacer ou de limiter l'utilisation de vos données notamment lorsque ces dernières ne sont plus nécessaires.

Enfin, vous pouvez récupérer dans un format structuré les données que vous nous avez fournies lorsque ces dernières sont nécessaires au contrat ou lorsque vous avez consenti à l'utilisation de ces données.

Vous pouvez exercer ces droits sur simple demande aux adresses suivantes après avoir fourni une preuve de votre identité :

- **Auprès de LOVYS**
 - o par voie postale à l'adresse suivante : LOVYS - 5 rue Pleyel - 93200 - Saint Denis.
 - o par mail à l'adresse suivante : dpo@lovys.com
- **Auprès de l'assureur :**
 - o par voie postale à l'adresse suivante : Generali – Conformité - TSA 70100, 75309 Paris Cedex 09.
 - o par mail à l'adresse suivante droitdaces@generalif.fr

Pour plus d'informations sur le traitement de vos données et sur vos droits, nous vous invitons à consulter l'article « Information sur la protection des données personnelles » qui a été mis à votre disposition dans les Dispositions Générales, ou cliquez sur le lien hypertexte suivant : <https://www.generalif.fr/donnees-personnelles/information-clients-equite/>.

Support électronique

Le service fourni est de nature exclusivement électronique, par conséquent, les documents précontractuels et contractuels me sont fournis uniquement sous par voie électronique.

Durée de validité des informations

Toutes les informations et documents qui vous sont transmis préalablement à la signature du contrat d'assurance sont valables pour une durée de (6) six jours.

Modalités de conclusion du contrat

En l'absence d'envoi à Lovys d'un ou plusieurs des documents justificatifs obligatoires, ou en cas de non-conformité entre vos déclarations initiales et les informations figurant dans les documents, votre proposition prendra automatiquement fin à la date indiquée dans le Projet d'assurance. La première cotisation mensuelle sera alors conservée par Lovys.

João Cardoso, Président de Lovys